

Évoquant les dépenses que supposerait le déploiement d'une force de maintien de la paix en Namibie, les Soviétiques se sont dits prêts à contribuer à la logistique ou à l'infrastructure en général. Ils ont cependant précisé que, si diverses parties, notamment les États-Unis, s'opposaient à leur participation, ils n'insisteraient pas.

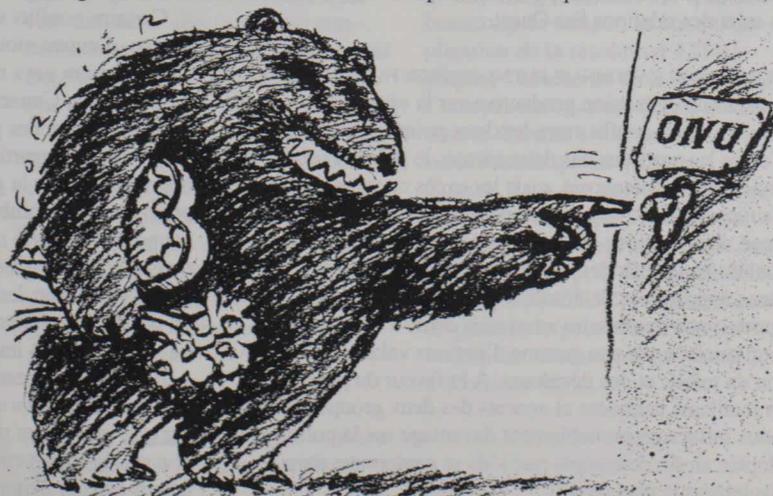
LES OBSERVATEURS DE LA VIE POLITIQUE soviétique ont noté que, sur la scène intérieure, les nouveaux dirigeants cherchent à implanter la primauté du droit, pour remplacer ainsi les décrets arbitraires mis à exécution par la police secrète. Le processus de restructuration et d'ouverture suppose la liberté d'expression et de dissidence, laquelle suppose à son tour l'existence de règles, soit les règles d'une société civile qui régissent les relations entre citoyens. Sur le plan international, les diplomates soviétiques ont fait valoir le même principe : le droit international doit servir de pierre angulaire dans les relations entre tous les pays, y compris le leur. Ils ont demandé à tous les États de reconnaître la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice, et ils ont proposé de confier à la CIJ un plus grand rôle dans le règlement des différends ayant des dimensions politiques (songeons, par exemple, à la limitation des armements).

Les propositions concernant le droit international traduisent de manière frappante les changements dans la façon dont les Soviétiques perçoivent l'ONU : il n'y a pas si longtemps, ils s'opposaient vigoureusement à ce que l'on évalue l'une ou l'autre de leurs politiques, qu'elle fût étrangère ou intérieure, par rapport à des normes internationales de conduite qu'ils associaient à des idéaux et à des concepts occidentaux. En fait, comme Edward Luck and Toby Gati de la *US United Nations Association* le signalent dans un article paru dans le *Washington Quarterly*, M. Gorbatchev a réclaté, en 1988, l'harmonisation du droit intérieur soviétique avec les normes internationales, même dans des domaines acro-saints depuis toujours, tels que le terrorisme, les questions humanitaires et la protection de l'environnement, car il voyait là le stade précurseur du nouvel ordre international qui régirait son monde dénucléarisé du vingt-et-unième siècle.

Le «nouveau mode de pensée» n'est pas encore omniprésent et coexiste avec certains aspects de l'ancienne rhétorique propre

aux éternelles résolutions anti-occidentales. Un élément important caractérise cependant la nouvelle politique : l'URSS reconnaît que les résolutions anti-impérialistes soviétiques n'aident en rien à nourrir le tiers-monde et que l'ONU des années 1980 n'est plus la tribune antagoniste qu'elle était dans la décennie précédente. En fait, les chefs d'un bon nombre des pays les plus pauvres en sont venus à voir la coopération avec des gouvernements du Nord comme un élément essentiel au développement économique et à la stabilité régionale. Et quand ils cherchent des modèles de progrès économique, ils ne souhaitent pas imiter les États-clients traditionnels de l'URSS, et à cet égard, on songe tout de suite à l'Éthiopie, au Vietnam et à Cuba.

LES PORTE-PAROLE SOVIÉTIQUES, à tous les niveaux, ont bien précisé que les nouvelles propositions de Moscou ne sont pas motivées par l'altruisme. Comme tout autre État-nation, l'URSS cherche à protéger ses intérêts. Il est vrai que le multilatéralisme de l'ONU représente un moyen de contenir l'unilatéralisme américain, et c'est là un motif que les partisans canadiens de l'ONU comprendront. Il est de plus évident que les Soviétiques veulent adopter un système économique plus ouvert afin de revitaliser leur économie chancelante et de la faire croître; il leur faudra pour cela coopérer avec l'ONU et ses membres en ce qui concerne les règles commerciales et les multiples relations d'affaires qui régissent la vie économique internationale. Le facteur prédominant, toutefois, est que l'URSS définit maintenant ses propres intérêts en fonction de la nature interdépendante de la planète et qu'elle veut donc se servir de l'ONU comme d'un instrument de sa politique étrangère.



Les Soviétiques sont plus disposés à prendre part aux échanges internationaux, à risquer de perdre la face, à proposer des idées susceptibles de ne pas plaire à d'autres États, et au besoin, à «remettre leur ouvrage vingt fois sur le métier». D'autres gouvernements ont eu du mal à réagir, en partie parce qu'ils doutaient des motifs de Moscou, en partie à cause de l'imprécision initiale de certaines de ses propositions (par exemple, les premières versions de la résolution sur la sécurité globale), et en partie parce qu'ils ne sont tout simplement pas habitués à observer chez les Soviétiques à l'ONU un comportement positif et obligeant.

Mais ces mêmes gouvernements doivent pourtant réagir. L'ONU n'a pas évolué comme ses fondateurs l'avaient espéré, et ce pour diverses raisons, dont la plus importante est que les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont pas su travailler ensemble. Pendant la majeure partie des quarante-trois années d'existence de l'Organisation, l'URSS ne s'est pas vraiment souciée de collaborer : comme M. Chevardnadze l'a déclaré dans une allocution devant l'Assemblée générale, en septembre 1988, «disons franchement que beaucoup parmi nous, y compris notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, sont responsables du fait qu'à un moment donné, certaines valeurs fondamentales énoncées expressément dans la Charte ont été diminuées». Il est tristement ironique qu'au moment où les Soviétiques commencent à assumer un rôle constructif, les Américains se fassent tirer l'oreille. Cependant, le multilatéralisme aux États-Unis a atteint le creux de la vague plus tôt dans la décennie et, avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, des réactions positives sont bel et bien possibles. Le président Bush était,

après tout, ambassadeur de son pays aux Nations-Unies de 1970 à 1973, et il est par conséquent conscient du potentiel et des limites de l'Organisation. Quant à lui, le nouveau Secrétaire d'État, M. James Baker, était Secrétaire du Trésor dans le gouvernement précédent et il a donc participé aux travaux du système économique multilatéral qui fonctionne sous la coupe de l'ONU.

COMME LE CANADA SIÉGERA AU Conseil de sécurité au cours des deux prochaines années, il aura une occasion unique d'aider l'ONU à réaffirmer son importance dans la vie internationale : notre pays n'a pas fait partie du Conseil depuis la fin de son mandat de deux ans en 1978 et, cette fois-ci, il est le seul membre non permanent qui soit aussi membre de l'OTAN. Les ministres canadiens des Affaires extérieures ont, chacun à leur tour, évoqué avec conviction l'intérêt manifesté par le pays à l'égard de l'ONU et l'appui qu'il lui accorde. Nous continuons de payer rapidement et au complet nos contributions, mais il nous faut aussi jouer un rôle constructif dans les débats sur le renforcement de l'Organisation. Le Canada a lutté durement pour gagner son siège au Conseil; il lui incombe maintenant de travailler avec tout autant d'acharnement pour faire de ce siège un instrument clef de sa politique étrangère. Notre pays est réputé pour le rôle actif qu'il assume à l'ONU, et il a toujours pensé qu'il était dans son intérêt que l'Organisation soit forte. Maintenant que les Soviétiques proposent toute une panoplie d'idées, nous nous devons de répondre avec sérieux et dans un esprit constructif et d'exhorter nos partenaires de l'Alliance à faire de même.

Bon nombre des propositions soviétiques comportent de graves lacunes et nécessitent discussion et analyse. Ce qui est intéressant au sujet de ce processus, cependant, c'est que les Soviétiques prennent des mesures pour accroître l'efficacité de l'ONU. L'URSS entre dans une «joute» dont l'issue est incertaine, et c'est peut-être là le comportement d'un pays qui commence à se sentir à l'aise dans ses rapports avec les autres. □

Pour en savoir plus:

E. Luck et T. Gati, «Gorbachev, the United Nations, and US Policy», *The Washington Quarterly*, automne 1988, pages 19-35.

Bob Forster